

Editorial

Chaque année avant la fin mars la mairie fait les comptes et vote son budget. Il s'agit d'un acte politique important permettant de prévoir les investissements à venir et surtout leur mode de financement.

Notre commune a besoin d'investir pour l'environnement et le cadre de vie de ses habitants. Il s'agit notamment de créer une nouvelle station d'épuration, d'améliorer la traversée du village, de construire des logements à louer, d'augmenter la ressource en eau et d'en assurer la distribution dans les quartiers où elle fait défaut.

Un programme certes ambitieux mais nécessaire dont la part communale restant à payer, après avoir reçu les différentes aides et subventions, sera financée par des emprunts afin de ne pas augmenter le taux communal des impôts et de les maintenir au même niveau que les années précédentes. Cependant, la recherche systématique des aides et des différentes subventions, comme je-l'ai entreprise depuis 1995, nous permet de limiter le montant des emprunts et d'assurer la stabilité de la pression fiscale. Ces prêts seront remboursés par des recettes nouvelles provenant des loyers commerciaux et des appartements sociaux. Par ailleurs, grâce aux nouvelles constructions, la commune verra son potentiel fiscal augmenter. Quant au Plan d'Occupation des Sols, contesté par certains administrés, il a récemment été reconnu valide par le tribunal administratif. Une décision qui conforte notre volonté en matière d'urbanisme, à savoir favoriser le développement de la commune tout en préservant la qualité de vie qui fait la renommée de Céreste.

Gérard Baumel, Maire de Céreste

Impôts locaux

Cette année encore, il n'y aura pas d'augmentation des taux communaux conformément aux engagements pris en 1995. Pour rappel, le taux de la taxe des ordures ménagères sera également sans changement.

Compte Rendu de jugement

Le tribunal administratif de Marseille a rendu son jugement concernant la demande d'annulation du P.O.S (Plan d'Occupation des Sols) déposée par quelques cérestains. Extrait de la décision du tribunal administratif prise de 9 mars 2006 :

<u>Article 1er</u>: Les requêtes de M. Guiraud et de l'association Céreste Sauvegarde et autres sont rejetées.

Article 2 : M. Guiraud versera à la commune de Céreste une somme de 750€ au titre de l'article L.761-1 du code de justice administrative

Article 3: L'association Céreste Sauvegarde et messieurs Kletzlen, Saucourt, Coulomb et Guillon verseront conjointement et solidairement à la commune de Céreste une somme de 750€ au titre de l'article L.761-1 du code de justice administrative.

Article 4: Les conclusions de M. Guiraud tendant à la condamnation de la commune de Céreste au paiement des frais exposés et non compris dans les dépens sont rejetées.

Article 5: Le présent jugement sera notifié à M. Robert Guiraud, à l'association Céreste Sauvegarde, à M. Jean François Kletzlen, à M. Yves Saucourt, à M. Alexandre Coulomb, à M. Jacques Guillon et à la commune de Céreste.

L'intégralité du jugement est disponible en mairie

Rédaction/Conception : Béguin-Bérard Cristel - Directeur de la publication : Gérard Baumel Photographies : C.Bérard, L.Clergue, G.Baumel - Imprimerie : Mollet à Manosque

Informations

L'intégralité des comptes rendus des conseils sont consultables à la mairie.

Compte rendu du conseil municipal du 10 mars 2006

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité de créer deux postes aux services techniques par contrats à durée déterminée de trois mois renouvelables.

- Un agent de services techniques affecté à la voirie (30h hebdomadaire) à compter du 2/4/2006,

- Un agent des services techniques affecté à la décharge (30h hebdomadaire) à compter du 10/05/2006.

Concernant la maison médiévale, dont le devis de rénovation a été estimé à 3 940€ HT, des demandes de subvention ont été faites auprès du Ministère de la Culture et du Conseil Général. La commune quant à elle financera 25% de la somme. Parallèlement, une seconde demande de subvention a été formulée auprès de monsieur le Sénateur afin d'obtenir un montant maximum de 4 000€ qui permettrait un investissement de 8 000€ pour effectuer la deuxième tranche des travaux ouvrant sur le jardin extérieur.

Le programme présenté par l'O.N.F d'un montant HT de 6 350€ a également été adopté à l'unanimité du conseil afin d'améliorer et de valoriser le patrimoine forestier cérestain.

~ Dans le cadre d'une charte de partenariat sur la sécurité routière signée entre le Ministère de l'équipement, des transports, du tourisme et de la mer et le président de l'Association des Maires de France, monsieur Jean Paul Reynier a été désigné référent de la commune de Céreste et interlocuteur privilégié des partenaires dans le domaine de sécurité routière.

Centre loisirs

Depuis 2001, la municipalité a décidé de développer des actions en direction de l'enfance et de la jeunesse du village. Un projet également soutenu par la Fédération Départementale des Foyers Ruraux et la Caisse d'Allocations Familiales avec qui la commune s'est engagée à signer un Contrat Temps Libre pour une durée de trois ans renouvelable, finançant 50% des sommes investies dans le secteur enfance.

Un centre de loisirs pour les 4-12 ans a donc été mis en place ainsi que diverses actions envers les adolescents. Pour diriger et coordonner le tout, une animatrice (Betty Héritier) salariée des foyers ruraux, a été recrutée ainsi que des animateurs saisonniers, la mairie complétant parfois cette équipe avec des employés communaux. Véritable service aux familles résidant à Céreste, ces différentes structures permettent aux enfants de pratiquer de multiples activités de loisirs et de découvertes sous la responsabilité d'une équipe qualifiée. Un espace jeune convivial a également été aménagé à la salle polyvalente (mercredi et samedi de 14h à 18h, vendredi de 19h à 23h), proposant diverses animations.

Aujourd'hui, le succès du centre (environ quarante enfants pendant les vacances d'été) n'étant plus à démontrer, la C.A.F a donc renouvelé le Contrat Temps Libre avec la commune.

Durant les vacances de Pâques, le centre propose de multiples loisirs :

Du 18 au 21 avril : programme d'animations des 4-12 ans. Du 24 au 28 avril : programme d'activités adolescents.

Pour tous renseignements, contacter Betty Héritier 04 92 72 25 84 ou 06 84 58 76 41

Compte rendu du conseil municipal du 31 mars 2006

Approbation des comptes administratifs 2005 (Le compte administratif reflète toutes les recettes et dépenses de l'année et dégage le résultat).

Commune: Résultat de clôture excédentaire de 798 676,62€. Ce résultat est affecté pour le besoin de financement des restes à réaliser de l'année 2005 (achat et travaux de l'immeuble du bar tabac, travaux de la poste et toiture de la mairie, études du PLU (Plan Local d'Urbanisme), construction d'un hangar, achat de matériel, changement des tatamis judo, réfection du court n°2 de tennis, intégration des travaux d'électrification) soit 233 810€, la différence étant en provision pour les travaux à venir.

<u>Budget annexe du patrimoine classé</u> : Résultat de clôture excédentaire de 24 937,93€

Budget annexe de l'ancienne gendarmerie : Résultat de clôture déficitaire de -19 353,81€. Ce résultat s'explique par la préparation et les frais divers concernant les travaux qui débuteront en avril 2006. Le déficit sera donc couvert au commencement des travaux par les emprunts et les

subventions. <u>Budget annexe eau et assainissement</u> : Résultat de clôture excédentaire de 91 417,99€

Vote des budgets primitifs 2006 : Total du budget de la commune : 2 682 799,72€ Section de fonctionnement équilibrée à 1 735 901,62€ Section d'investissement équilibrée à 946 898,10€ Total du budget de l'eau et de l'assainissement : 342 641,98€ Section d'exploitation équilibrée à 149 485,99€ Section d'investissement équilibrée à 193 155,99€

Vote des taux communaux 2006 : Taxe d'habitation : 15,50% Foncier bâti : 27% Taxe professionnelle : 20% Foncier non bâti : 28%

Aucune augmentation du taux communal, cependant le montant des impôts à payer varie selon deux critères indépendants de la volonté municipale : l'évolution des bases fixées par le service des impôts et la décision des taux votée par le Conseil Général et Conseil Régional.

Le conseil municipal a adopté à l'unanimité la demande du maire concernant le recrutement d'un agent aux services techniques pour une durée déterminée de trois mois à temps complet renouvelable à compter du 3/4/2006.

Les projets d'effacement des réseaux d'électrification du boulevard Jean Jaurès et de la traversée du village, déposés par le Syndicat d'Electrification de l'Encrême dans le cadre d'un programme d'esthétique, ont été retenus à l'unanimité par les conseillers. Le financement sera effectué par la commune (40% du montant HT), le reste étant assuré par la récupération de la TVA, les subventions et le S.I.E. (Syndicat intercommunal d'Electrification). Secteur boulevard Jean Jaurès : 51 700 € TTC Secteur traversée de Céreste : 23 145 € TTC

Concernant les surtaxes communales pour le service de l'assainissement, la redevance d'abonnement semestrielle a été fixée à 2,4084€ HT et à 0,0214€ HT de 0 à 20m3 consommés et 0,1498€ HT au-delà.

Pour le service de l'eau, la redevance d'abonnement semestrielle a été fixée à 7,8408€ HT et à 0,0333€ HT de 0 à 20m3 consommés et à 0,5381€ HT au-delà.

Le contrat de la SARL Alpha Repas Service de Mane, relatif à la livraison des repas de l'école est reconduit pour deux ans sur la base de 3€21 par repas.

Centre ancien

Si les projets de voirie portent actuellement sur la traversée du village et le cours Aristide Briand, le centre ancien n'a pas été oublié : les escaliers prévus sous la maison médiévale viennent ainsi d'être terminés.



Actualités

René Char

Cette année l'art de Mai à Céreste rend hommage à l'un des plus grands poètes du XXème siècle : René Char.

Né en 1907 à L'Isle sur la Sorgue, René Char adhère très jeune au mouvement surréaliste. Il signe un recueil avec Breton et Eluard avant de reprendre son indépendance en 1934. Dès lors, son oeuvre sera celle d'un solitaire et d'un homme d'action en prise avec son temps. Suite à une maladie, il effectue sa convalescence à Céreste avant

d'être mobilisé en Alsace au début de la seconde guerre mondiale. De retour à L'Isle sur Sorgue, il sera dénoncé comme militant d'extrême gauche et trouvera refuge de l'autre côté du Luberon, à Céreste. Là, il troque sa plume de poète contre l'arme du résistant en adhérant aux Forces Françaises sous le pseudonyme d'Alexandre. Une expérience qu'il relatera après la libération dans Les feuillets d'Hypnos.

Un an avant l'anniversaire du centenaire de sa naissance, Céreste retrace la vie du poète du 6 au 21 mai 2006 autour de nombreuses animations et conférences.

Samedi 6 mai Vernissage à la médiathèque en présence du photographe Lucien Clergue, parcours dans le village sur les pas de René Char, lecture de poèmes par Daniel Schmitt et apéritif. Dimanche 7 mai Balade dans les environs du village sur les pas de René Char organisé par l'Office de Tourisme.

Du 6 au 21 mai Exposition et conférence à la médiathèque et dans les rues du village. Animation par Henri Mérou et Gaston Vidal

Dimanche 21 mai Clôture de la manifestation par un repas spectacle.

Programme disponible à l'office de tourisme et à la médiathèque



Environnement

Dans les années 60, on ne mesurait pas encore les conséquences de notre mode de consommation. Nos détritus étaient jetés, stockés dans des décharges qui polluaient les sols...

Quarante ans plus tard, on en produit deux fois plus, dilapidant de ce simple fait 35% des ressources naturelles du globe. Certes, les industries sont les premières concernées par le problème mais réorienter nos déchets individuels afin qu'ils soient intelligemment réutilisés, permettrait d'économiser de l'énergie et des ressources naturelles car nos emballages en consomment plus qu'il n'en faudrait.

Depuis une dizaine d'années, nul n'est censé ignorer le tri sélectif et aujourd'hui, la loi européenne nous engage à trier correctement nos poubelles. A Céreste, les emballages recyclables sont collectés trois fois par semaine par le S.I.R.T.O.M (Syndicat Intercommunal pour le Ramassage et Traitement des Ordures Ménagères) d'Apt avant d'être acheminés au centre de traitement de Vedène (84) où ils sont recyclés.

Containers et bacs verts :

- * On met sans bouchon ni capsule et couvercle, les bouteilles, les bocaux de conserve, les pots.
- * On ne met pas la faïence, la vaisselle cassée, les ampoules électriques et les tubes néon, les vitres.

Containers et bacs jaunes :

- * On met avec les bouchons les bouteilles et flacons en plastique de toutes tailles, les briques alimentaires et les sur-emballages en carton, les boîtes métalliques, aciers et aluminium, les aérosols.
- * On ne met pas les bouteilles d'huile, les sacs plastiques, les pots de yaourts, de crème fraîche ou les barquettes en polystyrène, les films plastiques enveloppant les revues.

Pour une plus simple utilisation, les bacs jaunes accueillent également les journaux, magazines et les emballages.

Containers et bacs bleus :

- * On met sans les films plastiques les journaux, magazines et revues.
- * On ne met pas les enveloppes, le coton, les mouchoirs en papier.

Brèves

Inscription école

Les parents peuvent dès aujourd'hui inscrire leur enfant âgé de deux ans, en déposant une demande en mairie (livret de famille et carnet de santé obligatoires). Néanmoins, il est rappelé que l'inscription ne vaut pas l'admission à l'école.

Internet haut débit

Depuis le 8 avril le haut débit s'est encore amélioré à Céreste en passant à l'ultra haut débit ADSL 2+18 méga. Pour tout savoir sur Internet et l'ADSL, une réunion d'information aura lieu à la médiathèque le vendredi 21 avril à 18 heures.

Journées de l'Art

Du 2 au 6 août 2006 se dérouleront comme chaque année les Journées de l'Art. A cette occasion, l'Office de Tourisme recherche des lieux privés pour permettre aux artistes d'exposer. Pour toutes propositions, contacter le bureau de l'Office de Tourisme.

SPA

La SPA recherche des délégués enquêteurs bénévoles pour effectuer certaines enquêtes, assurer le suivi des animaux adoptés, aider au refuge lors des journées portes ouvertes...

Pour plus d'informations, remplir un bulletin d'adhésion disponible en mairie ou sur le site www.spa.asso.fr

Divagation des animaux

Tout chien errant (sauf chiens de chasse ou de berger employés dans leur fonction) non identifiable, trouvé sur la voie publique sera immédiatement saisi et mis en fourrière. Les propriétaires de certaines catégories de chiens jugés dangereux ont également l'obligation de les déclarer en mairie sous peine de poursuites judiciaires.

Nationale 100

Une réunion publique aura lieu à la salle des fêtes de Céreste le 31 mai 2006 à 18h concernant l'aménagement du village et les travaux de la nationale 100 qui commenceront le 1er juin 2006.

Décharge municipale

Horaire d'été (gravats et végétaux uniquement)

Lundi, mercredi, vendredi de 15h30 à 17h30 et le samedi de 9h à 12h et de 14h30 à 17h30 anche 23 avril 17h salle des fêtes : Concert Mozart en

Dimanche 23 avril 17h salle des fêtes : Concert Mozart en l'honneur du 250ème anniversaire de sa naissance avec l'ensemble de la Blanche (Clarinette : Vincent Ruhaut, Saxophone soprano : Daniel Descombes, Basson : Claude Perreau).

Randonnées

Tous les lundis après midi à partir de 14h, l'Office de Tourisme organise des balades découvertes faunistiques, floristiques, géologiques et historiques du Luberon avec un guide de randonnée.

Durée : 4h Dénivelé : 120m 5€ par personne, gratuit pour les moins de douze ans.

Sur réservation uniquement.

Cinéma itinérant

15 Avril 17h : Plume et l'île mystérieuse Dessin animé de Piet Rycker et Thilo Graf Rothkirch.

20h45 : Du jour au lendemain Comédie de Philippe le Guay. 29 Avril 17 h : L'age de glace 2 Dessin animé de Chris Wedge.

Renseignements municipaux:

Mairie: 04 92 79 00 15 ou mairie-cereste2@wanadoo.fr Office de tourisme: 04 92 79 09 84 ou otcereste@wanadoo.fr Médiathèque: 04 92 79 06 95 ou mediatheque@cereste.fr La Poste: 04 92 79 00 29

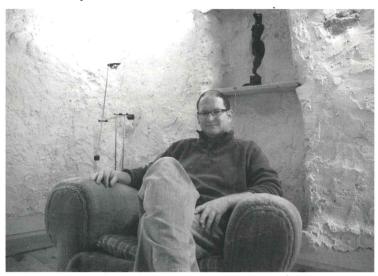
Gendarmerie: 04 92 79 00 01

Robin, partisan des rires et des arts

Robin Coquillon, c'est avant tout une voix puissante, traversée par un rire profond d'où jaillit un humour débordant qui aussitôt se répand sur les lèvres de ceux qui l'écoutent. Un visage rond comme celui d'un enfant malicieux vissé sur un corps lourd et puissant et de larges mains qui compriment celles des frêles lorsqu'il les salue.

Né à Grenoble il y a trente quatre ans, Robin arrive à Céreste avec sa famille dès l'age de dix sept ans. Ses parents restaurateurs tiennent alors l'auberge de Carluc tandis qu'il termine ses études à Manosque. Un BTS de commerce en poche, Robin part travailler à Paris pendant trois ans où il occupe les fonctions de directeur dans un parc de loisirs nautique.

C'est l'amour d'une manosquine qui l'incite à revenir au pays puis l'achat d'une petite maison de village le fait s'établir à Céreste. Là, Robin reprend ses études, obtient un DEUG d'histoire de l'art et s'associe avec ses parents afin de développer le concept du restaurantbrocante. Tout se monnaye à l'auberge de Carluc. Assiettes, verres, couverts, mobiliers anciens, nappes, rideaux et tableaux... Et certains clients, outre le fait d'apprécier la qualité des mets, reviennent compléter leur service de table. Mais comme chaque histoire a une fin, celle du restaurant-brocante se termine en 1996,



lorsque les époux Coquillon partent à la retraite. Robin cesse alors son activité d'antiquaire, quitte momentanément Céreste pour un emploi dans une multinationale de graines maraîchères à Perpignan. Trois ans plus tard, quand l'entreprise décide de vendre des graines OGM, Robin démissionne.

Puis en 2001, il est engagé en tant que responsable marketing dans un cabinet conseil parisien chargé de valoriser le patrimoine culturel français. Quand Robin ne s'affaire pas à trouver des subventions afin de restaurer des musées, des œuvres d'art et d'entreprendre des expositions, il court avec d'autres après un ballon ovale. Et c'est justement lors d'un match de rugby, qu'il pratique depuis l'âge de onze ans, qu'il se blesse sérieusement aux cervicales et aux genoux. Immobilisé pendant plus de six mois, il perd son emploi. «C'était

une période un peu difficile mais une fois remis sur pied, j'ai continué à rebondir.»

Convalescence faite à Céreste, Robin y restera désormais et en 2003, il crée une association de promotion et de diffusion de spectacles vivants. Zoolook's est à l'époque un collectif d'artistes de cirque, théâtre et spectacle de rue. Coordinateur hors pair, avide et curieux des arts, Robin a rapidement envie d'élargir ses choix artistiques en ajoutant des plasticiens, des danseurs, des musiciens, des cinéastes... Pour ce faire, il s'associe avec un ami et constitue la Société Pyxis Artum. L'un s'occupe de la communication, de la partie artistique et commerciale, l'autre de la logistique des tournées et des décors. «Actuellement on produit un chanteur, deux clowns, quatre troupes de théâtre, un conteur et une compagnie de danse. On commence également à prendre en charge des directions artistiques pour des communes ou des sociétés qui veulent organiser des manifestations culturelles et on envisage également de proposer à Céreste un festival de jazz avec la Croatie. Chaque année des échanges de musiciens s'effectueraient d'un pays à l'autre. L'idée est encore à l'état d'embryon mais c'est là, la part belle de mon métier, avoir un maximum de projets pour pouvoir en réaliser quelqu'uns.»

Pyxis Artum promotionne, produit, diffuse des spectacles vivants et effectue les tâches de gestion administrative concernant la rémunération des intermittents du spectacle.

Lorsque Robin ne travaille pas d'un côté où de l'autre du pays, c'est à Céreste qu'il vit et s'investit. Il y a deux ans, avec ses voisins, il organisait deux vides greniers afin de collecter suffisamment d'argent pour la remise en l'état de la vieille fontaine sur la place de la bourgade. «C'est important de se mobiliser pour embellir son quartier. Ce que l'on souhaiterait désormais, c'est que la municipalité poursuive l'aménagement de la placette pour qu'elle retrouve ses manières d'antan, quand les anciens tapaient la discute assis sur un banc avec des enfants autour, parce que c'est ça aussi la vie de village.»

Marmite

Velouté d'asperges aux morilles

Pour 4 personnes : 400 g d'asperges vertes, 10 morilles, 1 oignon, 1 branche de persil, 1 échalote, 1/2 cube de bouillon de poule, 50 g de beurre, crème fraîche liquide, 3/4 litre d'eau.

Mettre le beurre dans une casserole, ajouter le persil, l'échalote finement hachée et faire cuire 3 à 4mn avec les morilles. Ensuite, faire cuire les asperges et l'oignon finement coupé en morceaux pendant 20mn dans l'eau bouillante. Ajouter la crème liquide en fin de cuisson, 6 morilles et mixer. Saler, poivrer et décorer avec les 4 morilles restantes.